



## ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 11/05/2018

Votre annonce n°18-63295 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

**Attention :**

Cette annonce n'est plus modifiable.

Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.

Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP. Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.  
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).  
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.  
 > **Contact client**

J12 Avis de concours appel d'offre Dir24

Département(s) de publication : 34  
 Annonce No 18-63295

I. II. III. IV. VI.

## AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

## I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Juvignac, 997 les allées de l'Europe, 34990, Juvignac, F, Téléphone : (+33) 04 67 10 42 42, Courriel : [marchespublics@juvignac.fr](mailto:marchespublics@juvignac.fr), Fax : (+33) 04 67 10 40 49, Code NUTS : FR

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.ville-juvignac.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

## I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

## I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :  
 le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :  
 par voie électronique à l'adresse : <http://marchespublics@juvignac.fr>  
 au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

## I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

## I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

## II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse+ pour la construction du groupe scolaire IV et d'un tiers lieu à Juvignac

Numéro de référence : 18-08

## II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71200000

Descripteur supplémentaire :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

## II.2) DESCRIPTION

## II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71000000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 71221000

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) Description des prestations : Le programme prévoit l'élaboration d'un schéma de principe relatif à l'aménagement de l'ensemble de la parcelle de 21 918 m<sup>2</sup> localisée BX 257 (RD5E14) et la construction d'un équipement composé d'un groupe scolaire primaire de 16 classes pour un total de 416 élèves et d'un tiers lieu intégrant une restauration (liaison froide) et un espace d'animation culturel et sportif ouvert aux activités périscolaires, au centre de loisirs et aux habitants du quartier. La surface utile du bâtiment est estimée à 2 440 m<sup>2</sup> pour les espaces bâtis dont 1 615 m<sup>2</sup> pour le groupe scolaire et 826 m<sup>2</sup> pour le tiers lieu, et d'environ 3 000 m<sup>2</sup> pour les espaces extérieurs. La surface plancher plafond est fixée à 3 300 m<sup>2</sup>. Le montant maximum de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est fixé à 7 924 511 euros H.T. (valeur septembre 2018, aléas et inconnues compris). Durée : jusqu'à la constatation du parfait achèvement de la construction sera le terme de la mission du présent marché (prévisionnelle Juillet 2021)

## II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

## III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

## III.1.10) Critères de sélection des participants :

Les candidatures seront jugées en premier lieu sur leur recevabilité administrative ; en cas de groupement, l'analyse se fera sur l'ensemble du groupement. Ensuite les travaux du jury porteront sur l'analyse des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats. Les candidats seront sélectionnés selon les critères suivants : Capacités professionnelles en adéquation avec le projet

(compétences et qualifications professionnelles au regard des références en adéquation avec le projet ou à défaut des éléments équivalents). Qualité des références fournies par l'équipe pour des opérations équivalentes, notamment environnementales, Capacités techniques et financières en adéquation avec le projet (moyens humains, moyens techniques – informatiques et matériels, disponibilités et garanties financières de l'équipe en adéquation avec le projet). Compte tenu de la spécificité de l'opération, les équipes devront fournir et justifier des compétences professionnelles suivantes : Architecture (architecte inscrit à l'ordre des architectes (ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n° 85-384 CEE du 10 juin 1985), Paysagiste concepteur, Développement durable et qualité environnementale du bâtiment (démarche BDM ou équivalente, énergies renouvelables, éco-matériaux, Analyse du Cycle de Vie, coût global, commissionnement, confort et qualité d'usage), Ingénierie structures, Ingénierie fluides, Économie de la construction, Restauration collectives, Acoustique. Une personne physique ou morale ne pourra présenter une candidature qu'au titre d'un seul groupement pour la compétence architecture.

### III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

#### III.2.1) Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : architecte

## SECTION IV : PROCÉDURE

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé : 4

ou Nombre minimal :

/ Nombre maximal :

#### IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

#### IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

Qualité architecturale, urbaine et paysagère ; Pertinence de la réponse du projet au programme fonctionnel et technique détaillé ; Qualités environnementales, techniques, d'usage des ouvrages et équipements ; Compatibilité du projet avec les objectifs économiques (enveloppe prévisionnelle allouée aux travaux, coût global optimisé). Les rendus relatifs à l'évaluation de ces critères seront précisés dans le règlement de concours au stade de l'offre.

### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

#### IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

13 juin 2018 - 14:30

#### IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date :

#### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

### IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

#### IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : Les prestations prévues sont du niveau de l'esquisse. Une indemnité forfaitaire de 25 000 euros HT est fixée par concurrent. Cette prime versée au lauréat constituera une avance sur honoraires. Le jury pourra proposer la réduction ou la suppression de ces indemnités si les prestations ne sont pas conformes au règlement du concours. Les candidats exclus ne seront pas indemnisés

#### IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

#### IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

#### IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

#### IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

## SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

#### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000, Montpellier, F, Téléphone : (+33) 04 67 54 81 00

#### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Inter-Régional de Règlement Amiable des Litiges, Secrétariat général pour les affaires régionales Place Félix-Baret CS 80001 - 13282, Marseille, F, Téléphone : (+33) 04 84 35 45 54

#### VI.4.3) Introduction de recours :

#### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

11 mai 2018

#### Éléments de facturation :

Votre référence de commande au BOAMP : 04052018

Libellé de la facture : Ville de Juvignac 997 les allées de l'Europe ., F-34990 Juvignac.

Siret : 21340123500014


Classe de profil : Commune

#### Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 13 juin 2018

Objet de l'avis : concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse+ pour la construction du groupe scolaire iv et d'un tiers lieu à juvignac

Nom de l'organisme : Ville de Juvignac

Critères sociaux ou environnementaux : Environnementaux 



ACCR3526591



> Informations légales